

Construction de la salle des Musiques Actuelles aux Prés de Vaux - Validation de l'avant-projet détaillé et du coût prévisionnel des travaux - Demandes de subventions

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :

Rappel de l'opération

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Besançon souhaite développer son action en faveur des musiques actuelles.

Le futur équipement dédié aux musiques actuelles répondra à trois objectifs :

- accueillir des concerts et spectacles musicaux,
- favoriser la création locale,
- constituer une structure ouverte aux associations et autres lieux de pratiques musicales.

Cet équipement est destiné à fonctionner de manière quasi permanente, le jour autour des studios de répétition, espace documentation, bar ... en soirée et la nuit autour des salles de diffusion.

Étude d'avant-projet détaillé

Les études d'avant-projet détaillé ont été présentées en comité de pilotage du 30 avril 2007, et précisées par un rendu complémentaire étudié en comité de pilotage du 21 mai 2007.

Le projet fonctionnel n'a pas subi d'évolution majeure ; il satisfait aux exigences fixées au programme et aux attentes formulées par les futurs utilisateurs. Le projet comportera ainsi deux salles de diffusions (900 et 350 places en capacité théorique), un espace bar-accueil, un centre de documentation, deux studios de répétition, des locaux réservés aux artistes, des locaux pour l'administration....

Les études ont permis au maître d'ouvrage d'opérer des choix et de proposer la validation de l'avant-projet détaillé sur les bases présentées par l'équipe de maîtrise d'œuvre comportant les éléments suivants :

- une enveloppe en zinc «prépatiné pigmento» y compris traitement de la cinquième façade,
- un coefficient thermique de déperdition (Ubat) de 0,432,
- chaudières à condensation,
- en options un monte charge de plus grande capacité, un onduleur, un rafraîchissement d'air pour les salles de diffusion afin d'anticiper les résultats à venir de la Simulation thermo dynamique pilotée par la Direction Maîtrise de l'Énergie pour garantir un confort d'usage dans les salles.

Parallèlement il est proposé d'abandonner la solution d'une pompe à chaleur sur nappe (géothermie) au regard des études menées en coût global qui sur 20 ans ne permettent pas un retour sur investissement et affiche un surcoût de 29 % par rapport à une chaudière à condensation Gaz.

Le projet présenté prend en compte les nouvelles réglementations sur l'accessibilité des personnes handicapées applicables au 1^{er} juin 2007, les derniers ajustements liés à la problématique PPRI pour le traitement du Deck, ainsi que les recommandations formulées par l'Architecte des Bâtiments de France pour le traitement de la cinquième façade et le choix des matériaux et coloris.

Le coût prévisionnel des travaux (hors équipements et aménagements extérieurs) s'élève à 2 654 750 € HT pour le bâtiment (valeur septembre 2005) et 183 700 € HT pour le parvis (valeur septembre 2005).

En conséquence, le montant de l'opération se décompose de la façon suivante (hors aménagements extérieurs et équipements) :

Travaux de bâtiment

Travaux de bâtiment	2 654 750,00 € HT
Construction du Parvis (Deck)	183 700,00 € HT
Total travaux (de bâtiment)	2 838 450,00 € HT
Frais d'études (maîtrise œuvre, BC, SPS...)	650 000,00 € HT
AMO Qualité environnementale	29 300,00 € HT
Divers, hausses, aléas...	230 000,00 € HT
Montant Total Bâtiment arrondi	3 747 750,00 € HT
(Valeur septembre 2005)	4 482 309,00 € TTC

Actualisation

valeur janvier 2007 - dernier indice connu	314 000,00 € TTC
Total opération arrondi à:	4 796 309,00 € TTC
(valeur janvier 2007)	

Les équipements (scéniques et mobilier) et les aménagements extérieurs feront l'objet de délibérations séparées.

Le plan de financement prévisionnel de cet équipement s'établit comme suit :

Part État (DRAC)	600 000,00 €
Part Région de Franche-Comté	919 515,00 €
Part Département du Doubs	742 000,00 €
Part Ville (TVA incluse)	2 534 794,00 €
Montant global TTC	4 796 309,00 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Échéancier prévisionnel de l'opération

A compter de la date de la décision de l'assemblée délibérante,

- dépôt PC : juillet 2007
- rendu PRO et lancement consultation des entreprises : 4^{ème} trimestre 2007
- choix des entreprises : 1^{er} trimestre 2008
- durée du chantier : 14 mois environ
- livraison : 3^{ème} trimestre 2009.

Ces délais ne prennent pas en compte les procédures non maîtrisables relatives à la modification de l'arrêté préfectoral sur le suivi de la pollution aux hydrocarbures (ancien site BOLLORE ENERGIE).

Les crédits prévus pour cette opération sont imputés au chapitre 23.314.2313.4815.33000 aux budgets 2007 et suivants.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- valider les études d'avant-projet définitif,
- valider le coût prévisionnel des travaux et l'enveloppe financière de l'opération,
- autoriser M. le Maire à lancer et signer le ou les marchés à intervenir après mise en concurrence,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'État (DRAC), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière,
- inscrire, par décision modificative, au budget de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs en recettes, la participation des partenaires aux chapitres 13.314.1321/1322/1323.4815.33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.